



Edito

Chères et chers Etierruz,

L'année 2020 a débuté par cette crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19, qui nous a restreint dans nos activités, dans nos relations et dans notre vie en général. La Municipalité a immédiatement mis en place un plan de crise pour pouvoir assurer la continuité des activités, qu'elles soient liées à l'administration, aux services de conciergerie ou de voirie, et pour pouvoir ainsi continuer à répondre aux besoins de notre population.

Les séances de Municipalité ont pu se dérouler par visioconférence tous les lundis sans exception, ce qui nous a permis de continuer à avancer sur les dossiers en cours. Je souhaite ici relever la solidarité et l'entraide qui s'est établie tout au long de ce confinement. La Jeunesse d'Etoy et d'autres bénévoles se sont mobilisés, avec l'appui de la Commune, pour apporter des courses, chercher des médicaments ou faire des paiements pour nos aînés ou pour les personnes dans l'incapacité



de se déplacer. La solidarité n'est pas un vain mot dans notre village. Toutes ces actions ont été très appréciées par les personnes concernées. Encore un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont proposé et apporté leur aide aux autres. Nous tenons à remercier tout notre personnel communal pour sa disponibilité, sa flexibilité et son engagement sans faille tout au long de ces semaines de confinement.

Malgré une accalmie, nous sommes à nouveau confrontés à une recrudescence des cas liés au coronavirus et le Conseil d'Etat a décrété l'état de nécessité et à nouveau mis en œuvre le plan ORCA.

Dès lors, nous nous devons une fois de plus de vous demander à toutes et à tous d'apporter votre contribution pour ralentir la propagation de ce virus en respectant toutes les consignes de sécurité.

IMPRESSUM

Parution: Décembre 2020

Conception: Tania Séverin & Valérie Grandjean Impression: AM Print , Rte de Pallatex 5, 1163 Etoy

Edito suite

La Commune, comme lors de la première vague aidera, dans la mesure de ses moyens, les commerces qui sont locataires de surfaces communales et qui doivent fermer, par exemple par des baisses de loyer.

2021 pointe déjà son nez et nous espérons que nous pourrons retrouver une certaine normalité. L'année qui s'annonce sera intéressante puisque le projet phare de cette législature, soit le Complexe multisport, sera débattu au Conseil Communal au printemps. Autre jalon important dans la vie de la commune, les élections pour renouveler les membres du Conseil Communal et de la Municipalité se tiendront au mois de mars. Nous invitons chacune et chacun qui souhaite s'investir pour notre Commune à faire acte de candidature. Vous trouverez quelques informations dans les pages suivantes.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour continuer de pouvoir répondre à vos demandes et nous attendons avec impatience le moment où nous pourrons enfin à nouveau vous rencontrer et partager un moment de convivialité. Dans l'intervalle, prenez soin de vous et des vôtres.

En vous remerciant de votre collaboration dans cette épreuve difficile, je vous adresse, chères et chers Etierruz, mes meilleurs messages.

José Manuel Fernandez, Syndic



Actualité politique



L'élection de nos autorités communales aura lieu le 7 mars prochain.

Vous aimez votre commune. Vous avez envie de participer à son quotidien et à son développement. Vous voulez partager vos compétences.

Portez-vous candidat-e aux élections communales du 7 mars 2021!

Vous trouverez toutes les informations sur les tâches de la Municipalité et du Conseil communal sur notre site internet (https://www.etoy.ch/cms/actualites/208-elections-communales-du-7-mars-2021)

Information sur la culture CBD

Comme vous avez pu le constater depuis fin juin, nous avons été confrontés à la plantation d'une culture de chanvre CBD et de nombreux habitants des quartiers situés à proximité de la parcelle nous ont fait part de leur inquiétude. La Municipalité a immédiatement entrepris de contacter tous les services cantonaux afin de connaître les modalités qui régissent la culture de cette plante.

Les informations obtenues sont les suivantes : Cette culture est légale s'agissant des variétés de chanvre qui ne contiennent que de faibles quantités de THC. En Suisse, ces variétés ne font pas partie des stupéfiants interdits. Mais leur teneur en THC ne doit pas dépasser 1 %. Cette culture doit être annoncée auprès du ser-



Pour déposer votre candidature, vous devez :

- avoir 18 ans révolus,
- être de nationalité suisse ou bénéficier d'un permis de séjour en Suisse depuis 10 ans et résider dans le canton de Vaud depuis 3 ans,
- avoir un domicile reconnu à Etoy.

Soirée contact et inscription de candidatures le 16 décembre de 17h30 à 19h30 à la salle du Conseil communal (2ème étage du bâtiment administratif, Place de la Saint-Jaques 3)

Les prescriptions COVID-19 seront strictement respectées. Si une annulation ou un report devait avoir lieu, les informations seront disponibles sur le site de la commune (www.etoy.ch) Des listes d'inscription de candidatures seront disponibles durant la soirée du 16 décembre, et du 1er décembre jusqu'au 18 janvier à 12h au bureau du Greffe communal et chez le Président.

Si vous souhaitez discuter ou recevoir plus d'informations, les personnes suivantes sont à votre disposition :

Luc Magnollay, Président : 079 210 91 48 Christophe Fürer, Vice-Président : 078 766 08 95 Sophie Thury, Vice-Présidente : 079 508 81 90 Fanny Gantin, Secrétaire : 079 598 11 78

Municipalité

José Manuel Fernandez, Syndic : 079 210 50 61

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de recevoir votre candidature et de pouvoir débattre aux côtés de nouvelles citoyennes et de nouveaux citoyens.

Luc Magnollay, Président du Conseil communal



La Municipalité d'Etoy, législature 2016-2021

vice cantonal de l'agriculture et de la viticulture mais n'est pas soumise à une autorisation spécifique.

Nous avons fait part aux divers services cantonaux (agriculture, environnement, département de la formation, médecin cantonal) de notre inquiétude quant à la proximité des habitations et des écoles. Les services cantonaux contactés nous ont toutefois informés ne pas disposer de moyens légaux pour intervenir.

La Municipalité a néanmoins décidé d'émettre un arrêté municipal accompagné de directives d'application, qui sont entrées en vigueur au début du mois de juillet et qui seront appliquées pour d'éventuelles futures demandes relatives à cette culture. Vous pourrez trouver ces documents sur notre site à la page des règlements communaux, onglet "Divers ».

Nous sommes sensibles aux diverses remarques faites par un certain nombre de citoyennes et citoyens, qui nous ont fait part des nuisances olfactives qu'ils ont subis et qui ont pu provoquer des maux de tête ou des nausées par exemple.

Convaincus que le bon sens voudrait de ne pas installer ce type de culture près des écoles et des habitations, nous poursuivons nos démarches pour essayer de trouver avec le Canton et d'autres interlocuteurs des alternatives pour que cette culture fasse l'objet d'un cadre juridique ou législatif quant aux emplacements où elle pourrait être cultivée.

José Manuel Fernandez, Syndic

Fonds pour le développement durable et l'efficacité énergétique



La Commune d'Etoy s'est récemment dotée d'un règlement sur le Fonds pour le développement durable et l'efficacité énergétique.

Les objectifs du fonds sont :

- la sensibilisation de la population aux problématiques énergétique, climatique et environnementale;
- la contribution à la réduction de la consommation d'énergie;
- le développement du recours aux énergies renouvelables;
- l'incitation à diminuer les émissions de dioxyde de carbone et de monoxyde d'azote
- l'encouragement à des actions de protection de l'environnement et de développement durable, également hors périmètre énergétique.

Toutes les personnes physiques ou morales peuvent bénéficier du fonds pour des projets sis sur le territoire communal dans la li-

Membres de la commission :

Mmes Valérie Hüsler, Tania Séverin, MM. Boris Cuanoud, Vincent Payot et Charly Viguerat. mite du capital disponible et pour autant que la demande satisfasse aux conditions prévues dans les directives d'application, adaptées annuellement.

Une aide financière peut ainsi être accordée pour des projets tels que :

- la mise en œuvre d'un projet de développement durable au bénéfice de la collectivité,
- le bilan énergétique CECB Plus,
- l'isolation d'un bâtiment à vocation résidentielle,
- les panneaux solaires photovoltaïques sur un bâtiment collectif,
- les panneaux solaires thermiques,
- le remplacement d'une installation de chauffage dans certaines circonstances.

Des subventions sont également prévues dans le domaine de la mobilité dans les situations suivantes :

- achat d'un véhicule électrique utilitaire, scooter ou vélo de ville électriques,
- abonnement Mobility car sharing.

D'autres subventions liées à la mobilité sont en cours d'élaboration et seront prochainement introduites.

Informations détaillées disponibles auprès de l'administration communale ou sur le site internet de la commune (https://www.etoy.ch/cms/actualites/210-fonds-pour-le-developpement-durable-et-l-efficacite-energetique-2)

Valérie Hüsler, au nom de la Commission du Fonds durable





Eau et égouts

Présence de métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable

Fin décembre 2019, la substance active chlorothalonil est classifiée dans la catégorie cancérigène probable par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Ce qui implique que tous les métabolites de cette substance sont désormais considérés comme pertinents et leur présence dans l'eau potable ne doit pas être supérieure à 0,1 µg/l (0,1 microgramme par litre soit 0,000 000 1 g/l). De plus, la somme des pesticides

(substances actives et métabolites pertinents) mesurés ne doit pas dépasser la valeur maximale de 0.5 µg/l. Les mesures effectuées par la Commune depuis fin mars 2020 indiquent qu'un métabolite du chlorothalonil, à savoir le R471811, dépasse la valeur maximale admise pour

l'eau potable. Depuis début avril 2020, l'eau potable délivrée par la Commune d'Etoy est soudainement devenue non conforme, car elle ne répond plus aux exigences légales.

L'interdiction de l'utilisation du chlorothalonil au 1^{er} janvier 2020 devrait avoir pour effet un recul progressif de la contamination de l'eau potable. Mais il est difficile à ce jour de se positionner sur la durée de sa présence dans les eaux souterraines et dans les lacs. Malgré le fait que cette eau ne présente pas de danger immédiat pour la santé et peut continuer à être consommée, la Municipalité, par principe de précaution, se doit de trouver des solutions afin de livrer une eau respectant les normes en vigueur. Les mesures suivantes pour tenter de maîtriser la situation ont ainsi été prises :

- La fréquence et le nombre de prélèvements ont été augmentés pour suivre et comprendre l'évolution des concentrations en fonction de la saison et des conditions météorologiques,
- Des réglages de durées de pompage sont appliqués sur nos installations pour maintenir la concentration de la somme des pesticides mesurés en dessous de la valeur maximale de 0,5 microgramme par litre,
- Une étude est prévue l'année prochaine pour évaluer des solutions de traitement qui pourraient être intégrées à notre réseau de distribution.

Il est important de souligner que selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) :

> « Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil ».

> Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur l'évolution de cette situation et des mesures prises au fur et à mesure de nos réflexions et des solutions techniques

qui seront proposées par les services fédéraux et cantonaux. Renseignements supplémentaires sur le site internet de la commune: https://www.etoy.ch/cms/actualites/203-gualite-de-l-eau

Charly Viquerat, Municipal

Les toilettes ne sont pas des poubelles!

Nous rappelons que les articles hygiéniques (y compris les lingettes humides), les restes de nourriture, de médicaments ou de produits

d'entretiens ménager n'ont pas leur place dans vos toilettes. Ils bouchent les canalisations d'eaux usées et les pompes de la station d'épuration (STEP).





Bâtiments

Projet de bâtiment Multifonctions

Ce projet phare de cette législature est en cours. Le bâtiment projeté dans la zone des Communaux comprend 3 salles de gymnastique, des salles spéciales, un restaurant scolaire et des vestiaires pour les activités extérieures. Sa mise à l'enquête n'a pas suscité d'oppositions, mais les circonstances dues à la pandémie de la Covid-19 ont quelque peu retardé son avancée.

Actuellement, nous sommes dans la phase de demandes de soumissions et le Conseil Communal, si la situation le permet, se prononcera dans le courant du printemps 2021.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant du suivi de cet important dossier.



Image de synthèse du futur bâtiment multifonctions

Centre des jeunes

Nouvel espace d'accueil au Centre des jeunes



Après 10 ans d'existence, le Centre des jeunes d'Etoy a toujours la flamme!

Désireux de développer son offre d'accueil, l'équipe d'animation va pouvoir bénéficier d'un espace de travail supplémentaire, sous la forme d'un container situé à côté du Skatepark.



Il devenait en effet difficile de faire cohabiter, au sein d'un même lieu, accueils libres, activités créatrices, atelier d'art, concours de cuisine, discussions confidentielles, etc.

Cette extension du Centre se veut aussi être un outil alternatif, plus propice à correspondre aux besoins des plus grands. Les jeunes de l'Association du Skatepark, par exemple, mais d'autres aussi, pourront dès lors utiliser cet espace sous la supervision des professionnel.le.s de l'animation. En ces temps de crise sanitaire, où la vie en communauté n'est pas aisée, cet espace sera également un atout appréciable pour gérer les flux. Divers travaux de rénovation auront lieu cette fin d'année (isolation, sols, électricité) en vue d'une ouverture prévue pour janvier 2021.

Jean-Philippe Gay, animateur responsable

Sociétés locales

Engagement citoyen : Merci à la jeunesse d'Etoy !

Durant le semi-confinement du mois de mars, la jeunesse d'Etoy s'est fortement mobilisée pour venir en aide aux personnes âgées et vulnérables de la commune. Retour sur une initiative solidaire.

«Après l'annonce du confinement, nous avons lancé une discussion sur le groupe WhatsApp de la jeunesse pour chercher comment nous rendre utiles», témoigne Flavie Chételat, secrétaire de la jeunesse. «Très vite, l'idée de soutenir les personnes à qui il était demandé de rester chez elles, comme les aînés, a émergé. En faisant leurs courses par exemple. Nous avons été l'une des premières jeunesses de la région à nous lancer dans une telle initiative, beaucoup d'autres ont suivi peu après». Entre mi-mars et fin avril, une trentaine de personnes/familles d'Etoy et Buchillon ont ainsi pu bénéficier du service bénévole mis en place par la jeunesse, qui aura réalisé plus d'une centaine de fois des courses. «Trouver l'idée, c'était relativement simple», poursuit Flavie, «mais la mise en place a été relativement complexe. D'une part parce que tous les membres de la jeunesse n'étaient pas disponibles: certains ont dû continuer à travailler, d'autres étaient très sollicités par leur famille. Et d'autre part parce que la logistique n'était pas évidente: pour les paiements, la commune a dû faire la



Flavie Chételat, secrétaire de la jeunesse Source photo: F. Moesching/JournaldeMorges

banque, il y avait beaucoup de mouvements comptables à noter. Et puis nous avions proposé à chaque bénéficiaire de choisir le magasin où il voulait que l'on fasse ses courses, nous avons donc passé pas mal de temps à chercher des produits dont nous ne connaissions pas l'existence! De plus, nous avons constaté qu'il était impossible de faire les courses à la sortie du travail à 18h, car la plupart des rayons, notamment les produits frais, étaient vides... ». Flavie relève encore que les sollicitations ont dépassé les attentes, et qu'à elle seule, la jeunesse n'aurait pu y répondre. Suite à un appel lancé sur Facebook, de nombreux habitants de la commune ont ainsi rejoint la jeunesse pour effectuer et livrer des courses - qu'ils en soient ici toutes et tous chaleureusement remerciés!

Aujourd'hui, alors que la deuxième vague a atteint la Suisse romande de plein fouet, la Jeunesse d'Etoy a une nouvelle fois dû mettre ses activités en pause, avec regret. Cette année, il n'y aura pas de tournoi de baby-foot le 28 décembre, les tambours ne résonneront probablement pas dans les rues d'Etoy pour fêter la nouvelle année. Mais ils reviendront dès que la situation sanitaire le permettra! Ce jour-là, réservons-leur l'accueil le plus chaleureux qui soit!

Tania Séverin, Municipale

La jeunesse en bref

La Jeunesse d'Etoy regroupe des jeunes d'Etoy et des environs de 16 à 30 ans qui se réunissent pour diverses activités comme: le tambour, le théâtre, le sport (volley, foot, lutte, etc), l'organisation d'événements, la participation à des manifestations et surtout pour passer du temps ensemble dans un esprit sympathique. En cas d'intérêt à rejoindre la société, n'hésitez pas à contacter le comité!

Le Comité : Christophe Laurent (président), Philippe Laurent (Vice-président), Fabien Lapalud (Caissier), Flavie Chételat (Secrétaire) et Guillaume Guignard (Archiviste)

Site internet :https://www.facebook.com/jeunesseEtoy/

Administration communale Place de la Saint-Jaques 3

greffe@etoy.ch

lundi au vendredi 8h-12h 14h-16h tél. 021 821 32 32 fax 021 821 32 33

Déchetterie

Solidarité intercommunale

Les Etierruz en soutien aux St-Preyards. Dès l'incendie qui a ravagé complètement le site de la déchetterie de St-Prex le 29 juin 2020, la Municipalité d'Etoy s'est montrée solidaire et, en contact avec les autorités de St-Prex, a mis en place un concept de déchetterie intercommunale provisoire. La commune voisine a été divisée en partie ouest et est, les habitants de l'ouest étant invités à amener leurs déchets au sein de notre enceinte, ceux de l'est étant dirigés sur Morges. Cela n'est pas sans impact direct sur notre site, fréquentation en augmentation et attente à l'entrée. Le Covid n'arrangeant pas les choses.

Néanmoins avec l'aide de notre personnel communal et celui de St-Prex, l'accueil d'une nouvelle clientèle se passe bien, et permet aussi aux Etierruz de nouer le contact avec nos voisins. Cette collaboration devrait se terminer dès le début de l'année 2021 avec la réouverture d'une déchetterie sur le site du Glapin.

La Municipalité vous remercie pour votre soutien et les autorités de St-Prex ont clamé haut et fort leur remerciement à notre Commune et sa population.

Jean-Marc Schlaeppi, Municipal

Horaires de fin d'année

La Municipalité d'Etoy vous adresse ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Elle vous informe que les bureaux de l'administration communale seront fermés:

Du mercredi 23 décembre 2020 à 16h00 Au lundi 4 janvier 2021 à 08h00

Le ramassage des **ordures ménagères** aura lieu les jours suivants :

<u>Mercredi</u> 23 décembre 2020 (heure habituelle) <u>Mercredi</u> 30 décembre 2020 (heure habituelle)

Le ramassage du **papier** aura lieu le **lundi 28 décembre 2020** (heure habituelle).



Joyeux Noël et Heureuse Année 2021

Horaires de la déchetterie pendant les fêtes

Me 23.12.2020 Ouverte de 16h00 à 17h00 Sa 26.12.2020 **FERMEE**

Lu 28.12.2020 Ouverte de 16h00 à 17h00 Me 30.12.2020 Ouverte de 16h00 à 17h00

Sa 02.01.2021 **FERMEE**

Lu 04.01 2021 Ouverte de 16h00 à 17h00

Le Saviez-vous?

Etoy compte actuellement 338 élèves: 221 au degré primaire (1P à 8P) et 117 au degré secondaire (9S à 11S). Les enfants de la 1P à la 8P vont en classe à Etoy, Buchillon ou Lavigny. Les enfants de la 9S à la 11S fréquentent l'établissement d'Aubonne. Chaque année, la cantine scolaire d'Etoy, qui accueille les élèves de la 5P à la 8P, sert plus de 12'000 repas chauds, soit entre 80 et 100 repas chaque jour de l'année scolaire.

